

DEPARTEMENT DU
PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT DE
CLERMONT-FERRAND



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2022
N°2022.04.08

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt deux, le mardi 28 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 22 juin 2022, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	26	
Absents représentés	7	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Guy PICARLE, Martine MEZONNET, Michel PREAU, Philippe ROCHETTE,

Françoise MASSOUBRE, Jean-François MAUME, Hervé GRANDJEAN, Aline FAYE, Valérie BERTHEOL, Béatrice STABAT-ROUSSET, Jean-François VIGUES, Aurélien BAZIN, Vivien GOURBEYRE, Dominique MOLLE, Olivier DEVISE, Hélène VEILHAN, Marie-Laure LANCIAUX, François ULRICH, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Josiane BOHATIER, Damien MARTIN.

Absents représentés :

Patrick NEHEMIE	représenté par Jean-Paul CUZIN
Yaëlle MATHIEU-PEGART	représentée par Jean-François VIGUES
Josiane MARION	représentée par Philippe ROCHETTE
Francis GAUMY	représenté par Christian DURANTIN
Gilles REYROLLE	représenté par Guy PICARLE
Agnès ANDAN	représentée par Valérie BERTHÉOL
Damien PESSOT	représenté par Aurélien BAZIN

Françoise Massoubre a été nommée secrétaire de séance.

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DES ACTES DE CESSION D'UNE EMPRISE SUPPORTANT UNE INSTALLATION DE TELEPHONIE MOBILE - PARCELLE CADASTREE SECTION BO N°365P SISE « LA RONZIERE »

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les Articles L. 2241-1 et suivants, et L. 2122-21;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté du 05 décembre 2016 relatif à la consultation des Domaines ;

Vu la Convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie du 06 juillet 1999 ;

Vu la délibération n°2012.03.11 du 09 mai 2012 autorisant Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec SFR pour le support de téléphonie mobile de l'Artière ;

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme sur la valeur vénale n° N°2022-63032-12022 du 08 avril 2022;

Vu le courrier de HIVORY en date du 17 février 2022 ;

Vu la présentation du rapport à la Commission Grands Travaux et Urbanisme en date du 17/06/2022.

Considérant que l'emprise cédée de la parcelle cadastrée section BO n°365 est intégré au domaine privé communal ;

Considérant l'intérêt pour la commune de céder cette parcelle ;

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 22 Voix Pour, 7 Voix Contre, 4 Abstentions :

- **APPROUVE** la vente de l'emprise correspondant à l'installation de téléphonie mobile, soit environ 40 m² de la parcelle cadastrée section BO n°365, à SFR, au prix de 135 000 € (frais d'acte et de géomètre à la charge de l'acquéreur).
- **AUTORISE** une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section BO n°365 pour permettre un accès aux installations de radiotéléphonie depuis le chemin de la Ronzière ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette cession.

LE MAIRE
Jean-Paul CUZIN

